

DÉPARTEMENT des ALPES MARITIMES
PROCES VERBAL du REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GATTIERES

SEANCE DU 22 JUILLET 2024

Le vingt-deux juillet deux mille vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes

<u>Nombre de membres :</u>		Certifié exécutoire compte tenu de : • L'affichage en Mairie le : _____ • La transmission en Préfecture le : _____	
Afférents au Conseil Municipal :	27		
En exercice :	27		
Qui ont pris part au vote :	27		

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal Marius Papi, pour une séance ordinaire, sous la Présidence de Madame GUIT-NICOL Pascale, Maire.

Etaient présent(e)s : Mesdames MOIREAU, GIUJUZZA-NAVELLO adjointes,
Messieurs LUPI-GRASSO, DALMASSO, CAVALLO, MORISSON adjoints,
Mesdames DEBONO, FERRARO, HEYBERGER-PAUL, NERINI, ODDO, ROCHEREAU, GREC-MERESSE, SMOLDERS
Messieurs DRUSIAN, CRASTES, GUENIN, DERENNE, BONUCCI

Absent(e)s et représenté(e)s :
Madame CAPRINI représentée par Madame GUIT-NICOL
Madame MARCHAND représentée par Madame DEBONO
Monsieur BONNET représenté par Monsieur DRUSIAN
Monsieur PAYET représenté par Madame MOIREAU
Monsieur VALLAURI représenté par Monsieur DALMASSO
Monsieur PARAGE représenté par Madame SMOLDERS
Monsieur TRUGLIO représenté par Madame GREC-MERESSE

Absent(e)s et excusé(e)s : Néant

Monsieur LUPI-GRASSO est élu secrétaire de séance.

37.2024 Mise à jour du règlement intérieur de la restauration scolaire - Centre d'accueil et de loisirs – Garderie et activités périscolaires

Madame MOIREAU expose :

Le règlement intérieur de la restauration scolaire, du temps périscolaire et extrascolaire a besoin d'être mis à jour par rapport aux éléments suivants :

- Quelques modifications concernant les modalités d'inscription à la cantine, au centre de loisirs et aux activités périscolaires

AR Prefecture

006-210600649-20240722-37_2024-DE
Reçu le 30/07/2024
Publié le 30/07/2024

République Française

Loi du 5 Avril 1884 - article 56

- Le service CAF PRO sur le site internet de la CAF devient CDAP (Consultation de Dossier Allocataire par les Partenaires)
- Le coût des lettres de relance d'impayés en envoi Recommandé avec Accusé de Réception a augmenté, il est donc proposé de facturer aux familles les envois en recommandé
- Le terme de garderie doit être remplacé par « accueil périscolaire matin » ou « accueil périscolaire soir »

Le règlement intérieur est joint à la présente.

Je vous propose donc d'adopter le règlement intérieur ainsi modifié pour la restauration scolaire, le temps périscolaire et extrascolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **adopte le règlement intérieur ainsi modifié pour la restauration scolaire, le temps périscolaire et extrascolaire, tel que joint à la présente.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

LUPI-GRASSO Christophe

Le secrétaire de séance,



GUIT-NICOL Pascale

Le Maire.

